

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate : Le 28 février 2011

METTEZ À JOUR LE DOSSIER D'IMMUNISATION DE VOTRE ENFANT

Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound examine actuellement les dossiers d'immunisation de chaque élève des écoles élémentaires du district. Si le dossier d'immunisation d'un enfant est incomplet, sa famille recevra une lettre du Bureau de santé pour obtenir les renseignements requis. Les élèves sans dossier à jour peuvent être suspendus de l'école. La *Loi sur l'immunisation des élèves* donne au Bureau de santé le pouvoir de suspendre un élève dont le dossier d'immunisation n'est pas à jour.

Au cours de la prochaine semaine, les parents des élèves sans dossier d'immunisation à jour recevront une première lettre demandant que les renseignements requis soient fournis au Bureau de santé.

Si vous recevez un avis indiquant que le dossier d'immunisation de votre enfant est incomplet, cela ne veut pas dire que votre enfant sera suspendu. Son nom sera retiré de la liste de suspension lorsque le Bureau de santé recevra les renseignements manquants.

Des avis de suspension seront envoyés au début d'avril aux parents des élèves dont le dossier d'immunisation est encore incomplet. Si les immunisations des élèves ne sont pas à jour, ces derniers seront suspendus soit le 28 avril ou le 17 mai, selon l'école fréquentée par l'enfant. La date sera indiquée dans la première lettre.

Si vous avez des questions, appelez le Bureau de santé au 705 474-1400 ou au 1 800 563-2808, poste 2252 ou consultez le site www.healthunit.biz pour obtenir des renseignements généraux sur l'immunisation des enfants.

Faits éclairés

Le Bureau de santé doit tenir à jour un dossier d'immunisation complet pour chaque élève inscrit à une école du district.

Même si les immunisations de votre enfant peuvent être à jour, les dossiers du Bureau de santé peuvent ne pas l'être. Voici comment mettre à jour le dossier d'immunisation de votre enfant :

- Les médecins ne nous signalent pas quelles immunisations ils ont données à un enfant. Vous devez obtenir cette information auprès du médecin et la fournir au Bureau de santé.
- Il se peut que votre enfant ait reçu son immunisation dans une autre région de l'Ontario. Il se peut que vous deviez communiquer avec le bureau de santé de cette région pour obtenir l'information nécessaire et nous la fournir.
- Si la carte jaune de votre enfant précise toutes les immunisations qu'il a reçues, vous pouvez nous en fournir une copie. Nous pourrions alors mettre à jour son dossier et confirmer qu'il est complet.

.../2

Si votre enfant a besoin de recevoir une immunisation, vous pouvez :

- Appeler le Bureau de santé pour prendre un rendez-vous.
- Faire immuniser votre enfant chez un médecin. Il est à noter que vous devrez quand même fournir les renseignements nécessaires au Bureau de santé pour que nous puissions mettre à jour nos dossiers.

- 30 -

Demandes de renseignements des médias :

Jill Faulkner, coordonnatrice des communications
Tél. : 705 474-1400, poste 2246 ou 1 800 563-2808
Courriel : jill.faulkner@nbdhu.on.ca